



# Évaluation des incidences NATURA 2000



Auvergne  
Cantal



photo CPIE Haute Auvergne

## Site Natura 2000 « Vallées de la Cère et de la Jordanne »

<b>DIRECTIVE :</b>	Habitats
<b>N° D'IDENTIFICATION UE :</b>	FR8302041
<b>DEPARTEMENT(S) CONCERNE(S) :</b>	Cantal
<b>COMMUNES CONCERNEES :</b>	Antignac, Aurillac ; Arpajon-sur-Cère ; Giou-de-Mamou ; Lascelle ; Mandailles-Saint-Julien ; Polminhac ; Saint-Cirgues-de-Jordanne ; Saint-Jacques-des-Blats ; Saint-Simon ; Thiézac ; Velzic ; Vézac ; Vic-sur-Cère et Yolet
<b>SUPERFICIE :</b>	202 ha
<b>SITUATION DANS LE RESEAU REGIONAL :</b>	<p>Ce site Natura 2000 est issu d'un redécoupage d'un site d'ampleur régionale « Lacs et rivières à loutres » (FR8301095). Ce site linéaire s'étend le long de deux rivières principales: la Cère et la Jordanne. Il se situe en partie dans le Parc naturel régional des Volcans d'auvergne (parties amont de la Jordanne et de la Cère). La partie aval de la Jordanne rejoint la ville d'Aurillac.</p> <p>Il intersecte la ZPS FR8310066 « Monts et Plombs du Cantal » et touche le site de Compaing (la portion de la Cère traversant ce site y a été intégrée). Il se trouve également à proximité de la ZSC « Massif Cantalien » dominée par le Puy Mary (FR8301055).</p>
<b>DOCUMENT D'OBJECTIFS (DOCOB) :</b>	Validé en copil le 26 janvier 2016, arrêté préfectoral d'approbation du 14 mars 2016
<b>STRUCTURE ANIMATRICE :</b>	Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement de Haute Auvergne Contact : Evéa Mautret Château St Etienne 15000 AURILLAC 04.71.48.49.09 cpie.haute.auvergne@orange.fr



# ENJEUX POUR LES HABITATS ET LES ESPECES DU SITE

## HABITATS D'INTERET COMMUNAUTAIRE QUI JUSTIFIENT LA DESIGNATION DU SITE

\* Habitat prioritaire

Code et nom de l'habitat	Principales caractéristiques	Etat de conservation à l'échelle biogéographique / sur le site Localisation sur le site Enjeux particuliers sur le site	Exemples d'incidences possibles d'un projet	Exemples de mesures pour éviter ou limiter les incidences d'un projet
<b>91E0*</b>  <b>Forêts alluviales à <i>Alnus glutinosa</i> et <i>Fraxinus excelsior</i></b>	Aulnaies-frênaies bordant les cours d'eau de plaines et de collines, sur sols riches en dépôts alluviaux et inondés par les crues (mais bien drainés et aérés pendant les basses eaux), à strate herbacée riche en grandes espèces et plantes vernaies	Moyen / bon sur les sites prospectés en Auvergne, pas d'évaluation spécifique pour ce site.  Aulnaies-frênaies de rivières à eaux rapides à Stellaire des bois sur alluvions issues de roches silicieuses Habitat majoritaire sur le site 66.7 ha	Coupes rases et substitution d'essences non adaptées (peupliers, résineux) entraînant un fort dynamisme des ronces et une détérioration des berges lors de crues	Conserver les essences locales présentes et favoriser leur mélange : aulnes et frênes en strate supérieure  Privilégier une régénération naturelle et diversifiée ainsi qu'un couvert léger  Limiter les coupes à un tiers du couvert, pratiquer une coupe raisonnée des arbres de bord de cours d'eau  Maintenir les arbres morts et vieillissants, sauf à proximité immédiate de l'eau
			Travaux de nettoyage	Maintenir la strate arbustive  Eviter l'apport de produits chimiques
			Tassement du sol humide, déstabilisation des berges et perturbation du cours d'eau lors de passages d'engins	Limiter le passage d'engins sur le sol humide (débardage...)  Utiliser des passerelles pour le franchissement du cours d'eau  Limiter l'accès direct du bétail aux berges (clôtures, pompes de prairie)
			Création de pistes, aménagements, carrières	Proscrire
			Submersion de l'habitat par création de plan d'eau (barrage/seuil) et lâchers/vidanges	Ne pas créer de barrages/seuils, étaler si possible les lâchers/vidanges
			Drainage et tous travaux perturbant les conditions hydrologiques	Ne pas drainer, maintenir la dynamique du cours d'eau
			Introduction de plantes envahissantes	Proscrire, lutter de façon mécanique (pas chimique) si déjà implantées

Code et nom de l'habitat	Principales caractéristiques	Etat de conservation à l'échelle biogéographique / sur le site Localisation sur le site Enjeux particuliers sur le site	Exemples d'incidences possibles d'un projet	Exemples de mesures pour éviter ou limiter les incidences d'un projet
9120  <b>Hêtraies atlantiques, acidiphiles à <i>Ilex</i> et parfois <i>Taxus</i></b>	Hêtraies à Houx sur sol acide des plaines et montagnes, en climat atlantique humide (arrosé), intégrant les hêtraies-chênaies, hêtraies-sapinières ou hêtraies pures	Bon, évalué à l'échelle de l'Auvergne  Hêtraies acidiphiles montagnardes à Houx : 2.7 ha	Coupes rases, destruction physique directe (transformation des peuplements par substitution d'essences, création de pistes) ou lors de travaux en périphérie	Eviter les coupes trop importantes et maintenir une strate arborescente consistante et un couvert semi-ouvert, favoriser le Houx et le mélange des essences  Préférer une gestion jardinatoire arbre par arbre ou par bouquets favorisant la production de bois d'œuvre  Conserver les arbres morts ou vieillissants, si possible loin des chemins pour éviter les vis-à-vis avec les promeneurs  Ne pas planter d'essences non locales : résineux...  Limiter les travaux mécaniques, l'accès aux engins motorisés et éviter la création de nouvelles pistes
			Utilisation de produits phytosanitaires	Eviter
9180*  <b>Forêts de pentes, d'éboulis ou de ravins</b>	Il s'agit de forêts mélangées de pentes et de ravins de plusieurs types : ornaie-frênaie, tillaie-frênaie. On les rencontre sur de nombreux cours d'eau et dans de nombreuses régions, notamment dans tous les secteurs de gorges.	Bon sur les sites prospectés en Auvergne, pas d'évaluation spécifique pour ce site, mais beaucoup de forêts de ravins ne possèdent pas ou très peu d'espèces caractéristiques et n'ont pas alors été rattachées à cet habitat.  Tillaies acidiphiles à Valériane triséquée du Massif Central : 1,3 ha	Coupes rases, ouvertures importantes des peuplements (risque d'envahissement par les ronces), destruction physique directe ou lors de travaux en périphérie	Limiter les coupes à un tiers du couvert (maintenir des milieux semi-ouverts)  Maintenir les arbres morts et vieillissants
			Tassement du sol lors de passages d'engins	Protéger le substrat contre toute perturbation forte
			Création de pistes	Proscrire
			Utilisation des ravins comme décharges	Proscrire
			Substitution d'essences / plantations de résineux	Maintenir la composition en essences ligneuses autochtones  Préserver les Ormes de montagne, potentiellement résistants à la graphiose

## ESPECES D'INTERET COMMUNAUTAIRE QUI JUSTIFIENT LA DESIGNATION DU SITE

\* espèce prioritaire

Code et nom de l'espèce	Principales caractéristiques	Etat de conservation à l'échelle biogéographique / sur le site Localisation sur le site Enjeux particuliers sur le site	Exemples d'incidences possibles d'un projet	Exemples de mesures pour éviter ou limiter les incidences d'un projet
<b>1355 Loutre d'Europe</b>	Grand Mustélidé (70-90 cm de long, 30-45 cm pour la queue) marron foncé, à gorge, poitrine et ventre grisâtres, corps fuselé et membres palmés. Adeptes des eaux douces, saumâtres et marines (rivières, marais, étangs, rivages)	Défavorable / Mauvais selon le Docob, ??	Pollution de l'eau	Ne pas polluer l'eau (contrôler les rejets issus des activités agricoles, domestiques et industrielles)
			Création de pisciculture, d'incubateurs ou d'étangs artificiels	Mettre en place des systèmes de protection adaptés pour éviter les prélèvements de poissons
			Création de route	Installer un passage à faune sous la route dans les secteurs sensibles
			Déboisement et aménagement des berges	Maintenir et préserver la forêt alluviale existante, recréer une bordure arborée dans les secteurs dégradés,
				- Maintenir des zones de tranquillité dans les portions de rivières les plus sauvages,
				Conserver les secteurs rocheux affleurant l'eau : les éboulis, les gros rochers offrant des abris et des accès directs à l'eau
			Drainage des zones humides, rectification, enrochements et recalibrage des cours d'eau	Ne pas drainer ni rectifier, maintenir les niveaux d'eau en période d'étiage
			Fragmentation des habitats et des corridors écologiques (microcentrales...)	Conserver des habitats diversifiés (ripisylves notamment), ne pas rompre la continuité des corridors
			Développement de plantes exotiques réduisant les potentialités alimentaires	Proscrire, lutter de façon mécanique (pas chimique) si déjà implantées
Dérangement excessif (pêche, chasse, randonnée, activités de sports nautiques)	Adapter les activités humaines, surtout la nuit (animal nocturne)			
Destruction accidentelle par piégeage et empoisonnement destinés aux Rat musqué et Ragondin	Proscrire l'empoisonnement ; interdire le piégeage non sélectif (en coulée), utiliser des cages-pièges spéciales, situées hors de l'eau et permettant de relâcher sans dommage une espèce non ciblée (relever les pièges à intervalles courts et réguliers)			

<b>1163</b> <b>Chabot commun</b>	Petit poisson (10 à 17 cm de long) à grosse tête aplatie et corps en forme de massue, recouvert de mucus ; opercule terminé par une petite épine, robe gris-vert tachée de brun avec souvent des bandes transversales, assurant un bon camouflage, nageoires pectorales en large éventail de part et d'autre de la tête, première nageoire dorsale épineuse. Adeptes des eaux courantes fraîches et bien oxygénées, à fond sableux ou rocaillieux : cours supérieur des rivières et torrents, mais aussi ruisseaux de plaine et lacs bien oxygénés (souvent associé à la Truite commune).	Favorable	Création d'ouvrages au fil de l'eau (réchauffement de l'eau et obstacle aux déplacements des poissons et sédiments)	Maintien du débit réservé pour éviter le réchauffement
				Effacer les obstacles ou installer des passes à poissons adéquates
				Moduler les lâchers et vidanges qui envasent le substrat et augmentent la lame d'eau
				Préserver les radiers
			Travaux et aménagements modifiant le fond du lit	Installer des dispositifs de franchissement des cours d'eau lors du débordage forestier
			Recalibrage et curage des cours d'eau, atteinte aux ripisylves	Proscrire
			Pollution de l'eau	Mettre en place des bandes enherbées au bord des cours d'eau (rôle filtrant), ne pas planter de résineux pour ne pas acidifier
Colmatage des sédiments grossiers par des fines	Poser des filtres lors de vidanges d'étangs ou de travaux dans le lit mineur			
<b>Lamproie de Planer (LPP)</b>	Petit poisson au corps serpentiforme et sans écailles (12-20 cm de long), à bouche en ventouse munie de dents cornées, et possédant 7 trous branchiaux alignés derrière l'œil ; dos bleu-vert, flancs jaunes, ventre blanc, nageoires petites (la dorsale touchant la caudale).  Adeptes des ruisseaux et petites rivières à cours lent	Inconnu  Présente sur la Cère et la Jordanne, plus en aval	Pollution de l'eau et des sédiments	Maintenir une eau de qualité
			Création d'ouvrages empêchant l'accès aux zones de frayères et morcelant l'aire de répartition de l'espèce	Maintenir la continuité de la rivière
			Déboisement, Enrésinement des berges (érosion et ensablement des frayères)	Proscrire
			Lâchers et vidanges qui envasent le substrat et augmentent la lame d'eau	Moduler
			Assèchement des lits et modification du régime hydrologique naturel du cours d'eau	Proscrire

# OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE DU DOCOB

## ENJEUX GENERAUX DE PRESERVATION DU SITE

### **La Loutre :**

La région Auvergne est, avec le Limousin, la région de France dont le rôle est décisif pour la sauvegarde de cette espèce. L'aire de répartition de la Loutre est en pleine évolution du fait d'un mouvement de recolonisation décelé dans les années 1980 d'Ouest en Est et du Nord au Sud (en particulier sur l'axe majeur de la rivière Allier et de ses principaux affluents rive gauche).

Le site « Cère et Jordanne » (FR8302041), fait partie intégrante du linéaire des cours d'eau retenus comme prioritaires du fait qu'ils hébergent les plus belles populations de Loutres et qu'ils constituent les corridors de recolonisation de l'espèce. Il figure parmi les 31 sites Natura 2000 du département du Cantal (30 sites ZSC (relevant de la directive habitat faune flore) et 4 ZPS (relevant de la directive oiseaux).

Le réseau de sites linéaires à enjeu « Loutre » s'étend sur trois départements : la Haute-Loire (12%), le Puy de Dôme (20%) et le Cantal (68%). Ce dernier joue donc un rôle fondamental dans la sauvegarde de l'espèce.

Les principales causes de disparition de l'espèce sont :

- les corridors biologiques utilisés par des individus déjà cantonnés ou en recherche de territoire, sont parfois perturbés par différents aménagements : barrages, microcentrales, anciens seuils d'ouvrages hydroélectriques, de moulins, d'installations industrielles, enrochements et rectifications lourdes des berges. Ces structures, qui peuvent avoir de très lourdes conséquences sur la qualité et le fonctionnement des cours d'eau, perturbent également les corridors biologiques de nombreuses espèces (poissons notamment).

- les collisions routières sont de plus en plus fréquentes ; l'identification et le traitement des « points noirs », où les risques de collisions avec des véhicules sont élevés, doivent être une priorité.

- la contamination chimique chronique des milieux constitue une menace potentielle à moyen et long terme pour la Loutre et les grands prédateurs en général. Située au sommet de la chaîne alimentaire, l'espèce est exposée à l'accumulation de produits nocifs comme les PCB (à l'origine de l'interdiction récente de la pêche de plusieurs espèces de poissons dans la Sioule et le Cher ; interdits depuis 1987 mais résiduels dans les sols et sédiments), les pesticides (organochlorés et herbicides), les métaux lourds (mercure, plomb...). Ces substances ont été détectées régulièrement dans les tissus de loutres en Auvergne et peuvent affecter la reproduction.

Les résidus d'anticoagulants sont aussi accumulés : Bromadiolone (encore parfois utilisée par dérogation dans la lutte contre le campagnol terrestre ou le duo Rat musqué / Ragondin), Chlorophacinone (dérogations notamment pour la lutte contre le Campagnol des champs ; moins utilisée en milieu aquatique que la première), Difénacoum (rarement utilisé mais à suivre en raison de son caractère très actif et persistant).

### **Le Chabot :**

L'aire de répartition du Chabot s'étend sur l'ensemble de l'Europe. En France, l'espèce est assez largement répandue puisqu'elle colonise la majorité des parties amont des bassins hydrographiques. Toutefois, les effectifs sont en régression dans de nombreuses parties de cours d'eau.

*Cottus gobio* occupe les zones apicales des hydrosystèmes, c'est-à-dire les ruisseaux et petites rivières. L'espèce affectionne les eaux fraîches, bien oxygénées à faible charge en matière organique. Elle utilise des habitats courants avec un substrat grossier bien diversifié servant d'abri. Les oeufs sont déposés en hiver dans un nid sous les galets des zones de courant. Le chabot consomme préférentiellement des larves d'invertébrés benthiques. Son alimentation est essentiellement nocturne.

Les altérations de la qualité et de la diversité des habitats physiques notamment la détérioration des fonds des cours d'eau constituent la principale menace pour les populations de chabots. Les

dégradations de qualité des eaux et notamment les rejets domestiques pénalisent significativement l'espèce, ainsi que le réchauffement des eaux. (Source : Parc Naturel Régional du Morvan, <http://www.liferuisseaux.org>).

#### **Forêts alluviales à *Alnus glutinosa* et *Fraxinus excelsior* :**

Sur le site, l'habitat générique 91E0\* est représenté par l'habitat élémentaire Aulnaies-frênaies de rivières à eaux rapides à Stellaire des bois sur alluvions issues de roches siliceuses. Ce sont des aulnaies-frênaies des bords de cours d'eau, localisées sur la plupart des cours d'eau. Elles sont caractérisées par la présence de l'aulne et du frêne, et d'un cortège d'espèces herbacées liées généralement à des cours d'eau rapides telles que *Stellaria nemorum*, *Stachys sylvatica*, *Ranunculus aconitifolius*, *Filipendula ulmaria*, *Chaerophyllum hirsutum*, etc.

Certaines forêts sont dans un bon état de conservation, mais il en existe beaucoup également qui sont réduites à de simples linéaires et d'autres qui sont surpâturées. L'état de conservation général de ces forêts est moyen à bon sur les sites prospectés en Auvergne. A noter, que les cordons linéaires d'aulnes ne présentant pas (ou plus) un cortège herbacé caractéristique n'ont pas été rattachés à cet habitat.

#### **Forêts de pentes, éboulis ou ravins du *Tilio-Acerion* :**

Il s'agit de forêts de pentes et de ravins de plusieurs types : ormaie-frênaie, tilliaie-frênaie. On les rencontre sur de nombreux cours d'eau et dans de nombreuses régions, notamment dans tous les secteurs de gorges. Elles sont caractérisées par certaines espèces telles que *Lunaria rediviva*, *Polysticum aculeatum* et *setiferum*, *Phyllitis scolopendrium*, ainsi qu'*Ulmus glabra*, *Acer platanoides* et *Tilia platyphyllos* pour les espèces arborescentes. Sur le site, l'habitat est représenté par l'habitat élémentaire Tillaies acidiphiles à Valériane triséquée du Massif central.

Cet habitat est en général dans un bon état de conservation sur les sites prospectés en Auvergne, mais nombreuses sont les forêts de ravins qui ne possèdent pas ou très peu d'espèces caractéristiques et qui n'ont pas alors été rattachées à cet habitat.

#### **Hêtraies atlantiques, acidophiles à sous-bois à *Ilex* et parfois *Taxus***

Il s'agit de plusieurs types de hêtraies différentes : chênaies-hêtraies, hêtraies ou hêtraies-sapinières acidiphiles présentes un peu partout sur le site. Elles sont caractérisées par la présence du houx et du hêtre, ainsi que par un cortège d'espèces acidiphiles telles que *Blechnum spicant*, *Vaccinium myrtillus*, *Deschampsia flexuosa*, *Melampyrum pratense* et de quelques espèces acidiphiles et neutrophiles *Teucrium scordium*, *Pteridium aquilinum*, *Lonicera periclymenum*. Sur le site l'habitat est représenté par l'habitat élémentaire Hêtraies acidiphiles montagnardes à Houx. Leur état de conservation, évalué à l'échelle de l'Auvergne peut globalement être qualifié de bon.

### **PRINCIPALES ORIENTATIONS DE GESTION DU SITE**

- Maintien dans un bon état de conservation et/ou restauration des cours d'eau habitat de la Loutre d'Europe, de la Lamproie de Planer et du Chabot.
- Maintien dans un bon état de conservation des populations de Loutre d'Europe, de Lamproie de Planer et du Chabot.
- Maintien dans un bon état de conservation et/ou restauration habitats naturels d'intérêt communautaire : les Forêts alluviales à *Alnus glutinosa* et *Fraxinus excelsior* (habitat naturel prioritaire), Forêt de pente, éboulis ou ravins du *Tilio-Acerion* (prioritaire), les hêtraies atlantiques, acidophiles à sous-bois à *Ilex* et parfois *Taxus*.
- Préservation, voire restauration, de la qualité de l'eau et des sols.
- Rétablissement de la libre circulation des espèces et de l'écoulement des eaux.
- Amélioration des connaissances sur les espèces et les habitats naturels d'intérêt communautaire.
- Sensibilisation des acteurs locaux et du grand public.
- Information des acteurs locaux sur l'avancement de la mise en œuvre du Docob.
- Animation, gestion administrative et coordination de la mise en œuvre du document d'objectifs en concertation avec les acteurs du territoire.

## SITES INTERNET CONSULTABLES

### **Rubrique Natura 2000 du site de la DREAL Auvergne-Rhône-Alpes :**

<http://www.auvergne-rhone-alpes.developpement-durable.gouv.fr/natura-2000-r3457.html>

### **Les cahiers d'habitats sur le site du Muséum national d'histoire naturelle :**

<https://inpn.mnhn.fr/telechargement/documentation/natura2000/cahiers-habitats>

### **Bilan sur la moule perlière, la loutre et l'écrevisse à pattes blanches :**

<http://www.auvergne-rhone-alpes.developpement-durable.gouv.fr/bilan-sur-la-moule-perliere-la-loutre-et-l-a10267.html>

### **Site des services de l'Etat du Cantal :**

pages dédiées à Natura 2000 : <http://www.cantal.gouv.fr/natura-2000-r681.html>

page dédiée à la Loutre : <http://www.cantal.gouv.fr/la-loutre-d-europe-a3769.html>

ARRÊTÉ fixant la liste des secteurs où la présence de la Loutre d'Europe est avérée et où l'usage des pièges de catégories 2 et 5 est interdit : [http://www.cantal.gouv.fr/IMG/pdf/2015-ArretePresenceLoutrePiegeInterdit\\_cle5b5f1f.pdf](http://www.cantal.gouv.fr/IMG/pdf/2015-ArretePresenceLoutrePiegeInterdit_cle5b5f1f.pdf)

## CARTOGRAPHIE

[http://carto.geo-ide.application.developpement-durable.gouv.fr/460/Donnees\\_Environnement.map#](http://carto.geo-ide.application.developpement-durable.gouv.fr/460/Donnees_Environnement.map#)

## SOURCE

Document d'objectifs « Cère et Jordanne » et Charte Natura 2000 « Cère et Jordanne » :

<http://www.auvergne-rhone-alpes.developpement-durable.gouv.fr/fr8302041-vallees-de-la-cere-et-de-la-jordanne-a9343.html>

Catiche Productions, 2010. Etat de l'art sur la Loutre d'Eurasie (Loutre d'Europe) *Lutra lutra*, code N2000 : 1355. Biotope, DREAL Auvergne, 43 p.

Duquet, M., 1996. Inventaire de la faune de France. Nathan, MNHN, 416 p.

Maurin, H., 1995. Le Livre rouge. Inventaire de la faune menacée en France. Nathan, MNHN, Paris, 175 p.

MNHN-DEGB-SPN, décembre 2009. Rapport synthétique des résultats de la France sur l'état de conservation des habitats et des espèces conformément à l'article 17 de la directive « habitats ». Paris, 48 p.

Date de mise à jour : décembre 2017

